
PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

15 JUIN 2026

PROJET DE DÉCRET

**contenant le premier ajustement du budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 ***

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du tourisme
et du patrimoine

par

Mme Gysen

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Exposé de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite enfance	4
IV. Discussion générale	11
V. Vote sur l'ensemble.....	22
VI. Rapport.....	23

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/4oBRHu9>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission du tourisme et du patrimoine a examiné le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7).

I. RÉSUMÉ

Le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences de la Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite enfance évolue, au niveau des recettes, de 20 milliers d'euros au budget 2026 à 0 millier d'euros au premier ajustement du budget 2026.

Au niveau des dépenses, l'évolution générale est la suivante :

- pour le budget initial 2026 : le montant était de 129,69 millions d'euros en crédits d'engagement et de 123,907 millions d'euros en crédits de liquidation ;
- pour le premier ajustement du budget 2026 : une augmentation de 49,646 millions d'euros en crédits d'engagement et une augmentation de 59,804 millions d'euros en crédits de liquidation doit être constatée.

Par 6 voix contre 4, votre Commission recommande l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite enfance, par la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

II. PROCÉDURE

En date du 29 mai 2026, le Gouvernement wallon a déposé le projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1) et le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ainsi que l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite enfance (Doc. 590/591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7).

Les projets de décret contenant le premier ajustement du budget général des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 ont été envoyés en Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal le 5 juin 2026.

En application de l'article 114 du Règlement, le projet de décret budgétaire est examiné par les commissions permanentes, chacune pour ce qui la concerne. Chacune des commissions transmet un rapport ainsi que les amendements déposés à la commission qui a le budget dans ses attributions.

En date du 11 juin 2026, la Cour des comptes a adressé au Parlement le rapport de ses observations sur le premier ajustement des budgets des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590/591 (2025-2026) N° 2).

Votre Commission s'est réunie le 15 juin 2026 pour examiner le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) et l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite enfance (Doc. 590/591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7).

Ont participé aux travaux : MM. Chintinne, Daye (Art. 47.3), Mme Desalle, M. Gardier, Mmes Gysen (Rapporteuse), Muratore, Pécriaux, Roberty, M. Soupart, Mme Van Walle (Présidente).

Ont assisté aux travaux : Mme Greco (Art. 47.4).
Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite enfance.

III. EXPOSÉ DE MME LESCRENIER, MINISTRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA PETITE ENFANCE

Mme le Ministre commence son exposé en rappelant que le contexte budgétaire reste exigeant. Les contraintes qui pèsent sur les finances publiques sont toujours bien réelles et impliquent rigueur, lucidité et sens des responsabilités.

L'ajustement budgétaire qu'elle présente n'est pas seulement un exercice de correction technique. Il est aussi et surtout un moment de vérité politique : celui qui consiste à opérationnaliser au mieux les moyens dont le Gouvernement dispose. Il constitue une étape de consolidation et d'accélération des politiques engagées, dans une logique de résultats mais surtout d'impact concret sur le terrain.

Plus que jamais, son maître-mot demeure l'efficacité. Elle entend par là optimiser l'utilisation des ressources disponibles pour consolider les priorités, sécuriser les acquis et amplifier les dynamiques positives.

Être efficace, c'est oser se remettre en question, mesurer les résultats et innover quand c'est nécessaire.

Les contraintes budgétaires sont une difficulté mais ce n'est pas une fatalité. Elles sont une invitation à être plus exigeant, plus stratégique, plus cohérent. Et c'est précisément ce que traduit cet ajustement 2026, avec une montée en puissance opérationnelle.

L'ajustement 2026 traduit précisément cette approche :

- consolider les politiques engagées là où les besoins sont confirmés ;
- adapter les moyens aux réalités opérationnelles ;
- et accélérer la mise en oeuvre de projets attendus par les citoyens mais aussi par les acteurs de terrain.

Elle évoque les principales adaptations du dispositif budgétaire.

D'abord, l'ajustement permet l'approbation des budgets actualisés de l'AWaP et de Tourisme Wallonie, afin d'intégrer les évolutions intervenues en cours d'exercice.

Ensuite, elle souligne que l'indexation de la dotation à la Communauté germanophone en matière de patrimoine, qui avait été suspendue à l'initial, est rétablie à l'ajustement.

Pour ce qui concerne les dépenses inscrites au budget wallon, elle précise que les seules variations par rapport à l'initial 2026 sont inscrites au programme 17.095 dédié presque exclusivement aux infrastructures de la petite enfance, avec une augmentation de 14.434 milliers d'euros en crédits d'engagement et de 5.294 milliers d'euros en crédits de liquidation (dont accessoirement mille euros consacrés à l'indexation de l'intervention régionale versée à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) sur ses compétences Droits de l'Enfant).

Ces nouveaux moyens complètent ceux déjà obtenus à l'initial 2026 (+ 8 millions d'euros en crédit d'engagement et + 4 millions d'euros en crédits de liquidation, alors inscrits sur le domaine fonctionnel 095.019).

L'ensemble de ces nouveaux moyens sont ventilés à présent sur des domaines fonctionnels en fonction de la nature économique des bénéficiaires :

- domaine fonctionnel 095.003 – Subventions à des asbl assimilées pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance, pour le secteur privé et donc les asbl ;
- domaine fonctionnel 095.005 - Subventions à des CPAS pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance ;
- et domaine fonctionnel 095.008 - Subventions à des CPAS pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance, pour les communes.

Il s'agit à ce stade d'une ventilation prévisionnelle théorique, qui va évoluer en fonction des projets qui seront prochainement sélectionnés par le Gouvernement.

S'il est un domaine où cet ajustement marque une inflexion claire selon Mme la Ministre, c'est celui de la petite enfance.

La politique qu'elle porte en matière de petite enfance repose sur la conviction qu'il faut sortir d'une logique qui consiste uniquement à compter les places créées, la responsabilité est plus large. Elle consiste à garantir durablement aux familles un accès à une place d'accueil de qualité lorsqu'elles en ont besoin.

Cette approche part d'un constat préoccupant. Malgré les investissements importants consentis ces dernières années, la Fédération Wallonie-Bruxelles est passée de 46.975 places d'accueil en 2019 à 44.882 places d'accueil fin 2025. Autrement dit, plus de 2.000 places ont disparu en quelques années.

Cette réalité oblige le Gouvernement à repenser son action. Créer des places reste indispensable, mais cela ne suffit

plus. Mme la Ministre entend également préserver celles qui existent et réformer les mécanismes qui fragilisent aujourd'hui le secteur.

La première priorité est donc de sauvegarder les places existantes.

Pendant longtemps, la question du maintien des places a été moins visible que celle de la création. Pourtant, les travaux menés par le SPW et l'ONE montrent qu'il s'agit désormais d'un enjeu majeur. Le cadastre réalisé fin 2025 révèle que de nombreuses places sont potentiellement menacées au cours des prochaines années au niveau de leurs infrastructures, soit qu'elles sont confrontées à des problèmes de non-conformité (ONE, AFSCA, incendie), soit se trouvent dans des bâtiments identifiés comme vétustes. Derrière ces constats, il y a bien entendu des risques de fermeture, des équipes qui travaillent dans des conditions difficiles et des familles qui pourraient perdre leur solution d'accueil.

Pour cette raison, l'intervenante explique avoir fait du maintien des places un axe central de la législature. Dès 2025, elle rappelle qu'un appel à projets d'urgence a été lancé afin d'intervenir sur les situations les plus critiques. Il a suscité 156 candidatures pour plus de 41 millions d'euros de travaux. Une première sélection a permis de soutenir les projets les plus urgents et cet effort se poursuit en 2026. Ces dossiers ont mobilisé plus de 11 millions d'euros sur 2025 et 2026.

Elle lance la première programmation quinquennale de rénovation des infrastructures de la petite enfance prévue par le décret du 16 novembre 2023. Il faut éviter les fermetures, améliorer la sécurité et la salubrité des bâtiments, réduire les coûts énergétiques et préserver durablement les capacités d'accueil existantes.

Une étape importante a été franchie début de ce mois avec l'adoption en troisième lecture par le Gouvernement de l'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif au subventionnement des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance, qui poursuit notamment un objectif de simplification administrative. Il est en effet important voire majeur d'alléger la charge pour les porteurs de projets en tenant compte des constats posés dans le cadre du plan Equilibre.

Le lancement de l'appel à projets « rénovation » devrait suivre fin du mois de juin. Sur 5 ans, l'ambition du Gouvernement est de sauvegarder avec cet appel à projets « rénovation » plus de 4.500 places potentiellement menacées de fermeture.

Il s'agit d'un tournant fondamental puisque le Gouvernement passe d'une logique d'urgence à une logique structurelle de programmation, avec un cadre stabilisé pour les opérateurs, qui auront toutefois chaque année l'opportunité d'actualiser leur demande ou d'introduire une nouvelle, avec une sélection qui sera opérée chaque année par le Gouvernement selon les critères fixés dans cette programmation.

Mais sauvegarder les places, ce n'est pas uniquement rénover des bâtiments. C'est aussi anticiper les difficultés économiques rencontrées par certains milieux d'accueil, afin de renforcer leur viabilité à long terme. C'est pourquoi Mme la Ministre a indiqué avoir souhaité développer un outil de diagnostic économique et financier avec Wallonie Entreprendre et l'UNIPSO, l'ONE et avec l'appui des coordinations locales pour le déploiement. L'objectif est d'identifier les structures fragilisées plus rapidement, comprendre leurs difficultés et intervenir avant que celles-ci ne conduisent à des fermetures. Elle se dit convaincue qu'il vaut toujours mieux prévenir une fermeture que tenter d'en réparer les conséquences.

Tous les acteurs sont aujourd'hui confrontés à des défis importants. Mais il faut aussi regarder les réalités en face : les pertes de places enregistrées ces dernières années concernent principalement les structures non subventionnées ou faiblement subventionnées. Cela ne signifie bien entendu pas qu'il faut opposer les modèles. Les difficultés du secteur ne s'arrêtent pas à la frontière entre le subventionné et le non-subventionné. Cela signifie qu'il faut être capable d'apporter des réponses adaptées aux difficultés rencontrées par chacun d'eux. L'ambition de Mme la Ministre est claire : préserver toutes les places d'accueil de qualité dont les familles ont besoin, quel que soit le modèle d'accueil concerné.

La deuxième priorité est de créer de nouvelles places. Cette ambition passe d'abord par la réussite du plan Equilibre. Celui-ci représente plus de 3.100 nouvelles places en Wallonie et constitue aujourd'hui le principal levier de développement de l'offre d'accueil. Face aux difficultés rencontrées par certains porteurs de projets dans un contexte marqué par l'inflation et l'augmentation des coûts de construction, le Gouvernement a pris plusieurs décisions importantes, comme cela vous avait déjà été précisé : un complément de financement de 10.000 euros par place, un accompagnement renforcé des porteurs et un suivi rapproché des projets. Son objectif est de transformer les décisions de financement en places effectivement ouvertes aux familles.

Fin mai, 1.108 places sont effectivement ouvertes et opérationnelles, dont 1.048 places sur le volet financé par l'Europe. Les dernières prévisions estiment le nombre de places opérationnelles au 31 août de cette année sur ce volet européen à 1.713 places. Mme la Ministre reste confiante dans l'atteinte de la cible de 1.700 places fixée par l'Europe. Cela reste une de ses priorités, celle de conserver la participation financière de l'Europe de 62 millions d'euros. Pour le solde, il faut accompagner chaque porteur de projet.

Mais la création de places ne peut pas reposer uniquement sur les dispositifs actuels. Elle prépare déjà la prochaine étape avec un nouveau programme de création de 2.000 places, fondé sur un niveau de soutien mieux adapté aux réalités économiques du secteur. Elle développe également des modèles plus innovants.

C'est dans cette perspective qu'elle a lancé une expérience pilote de création de mini-accueils, développée conjointe-

ment par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le modèle repose sur des structures de proximité composées de deux accueillantes pour huit enfants, rattachées à un Service d'Accueil d'Enfants (SAE). Il permet de mobiliser plus facilement des bâtiments existants, de réduire les coûts d'investissement et d'accélérer la création de places dans les territoires où les modèles traditionnels sont plus difficiles à déployer. Cela vaut tant pour les régions rurales que pour les régions urbaines. L'objectif est la création de près de 350 places supplémentaires d'ici 2028. Cette expérience pilote constitue la première traduction concrète des travaux menés sur les modèles innovants de création de places et permettra d'évaluer de nouvelles approches plus souples, plus rapides et mieux adaptées aux besoins des familles et aux besoins des territoires.

Il ne s'agit plus uniquement d'une réflexion, mais d'un outil concret de transformation du secteur.

Elle a sollicité que soient inscrits des moyens additionnels significatifs pour soutenir ces appels à projets (tant au niveau du maintien que de la création de places), à hauteur de plusieurs millions d'euros, soit 14,4 millions d'euros en crédits d'engagement et 5,3 millions d'euros en crédits de liquidation.

C'est un signal clair : la petite enfance est une priorité budgétaire et sociétale, au-delà du plan Équilibre qui se poursuit, et qui reste un pilier central.

L'ajustement 2026 confirme aussi les moyens nécessaires à la couverture des APE du plan Équilibre, qui sont complétés, sur les crédits du Ministre de l'Emploi, dans la mesure nécessaire au rythme d'ouverture effective ou estimée des places. Le montant obtenu à l'initial 2026 (6.264 milliers d'euros) a ainsi été complété de 2.122 milliers d'euros à l'ajustement.

Mme la Ministre passe donc d'une phase d'analyse à une phase de déploiement opérationnel, avec des appels à projets concrets dès 2026.

Enfin, la troisième priorité est de préparer les réformes structurelles dont le secteur a besoin.

Les analyses menées ces derniers mois, notamment au travers les constats de l'enquête BDO et les travaux de la task force, montrent que les difficultés actuelles ne sont pas uniquement liées au manque de moyens financiers. Elles trouvent aussi leur origine dans des mécanismes devenus trop complexes, des coûts d'infrastructure de plus en plus élevés, des délais administratifs beaucoup trop longs et des modèles économiques parfois fragilisés. C'est pourquoi, elle a engagé, avec l'ONE, avec Wallonie Santé, avec les fédérations du secteur et avec les partenaires sociaux, un important travail de réflexion sur l'avenir du système.

L'objectif est de construire un modèle plus efficace, plus souple et plus soutenable. Cela passe notamment par une réduction des coûts de construction, une simplification des procédures, une meilleure mobilisation des infrastructures existantes, le développement de partenariats avec les employeurs et les acteurs territoriaux, mais aussi une réflexion sur les mécanismes de financement des milieux d'accueil. Cette réforme doit également intégrer la question essentielle de l'attractivité des métiers, car aucune politique ambitieuse de création de places ne pourra réussir sans personnel qualifié pour les faire vivre.

La stratégie que porte Mme la Ministre peut se résumer simplement en 3 axes :

- sauvegarder les places qui existent aujourd'hui ;
- créer les places dont les familles ont besoin pour demain ;
- et réformer le système pour garantir sa pérennité.

C'est cette approche globale qui doit permettre à la Wallonie de retrouver durablement une dynamique positive en matière d'accueil de la petite enfance.

En matière de Tourisme et Patrimoine, aucune modification n'est opérée dans le cadre de cet ajustement sur les montants dédiés aux subventions de fonctionnement versées à l'AWaP (inscrite sur le programme 16.082), à Tourisme Wallonie et à VISITWallonia (inscrites sur le programme 09.018), qui sont maintenues en l'état.

Cela ne signifie pas qu'il ne se passe rien.

En matière de tourisme, l'année 2026 est également une année charnière : celle de la concrétisation. Le tourisme n'est pas un secteur accessoire. C'est un moteur économique, un levier d'attractivité, un facteur de cohésion territoriale.

SI VISITWallonia ne présente pas de budget ajusté, son budget initial restant d'actualité, le budget de Tourisme Wallonie est adapté aux réalités du terrain. Ainsi, les variations sont les suivantes :

D'une part, les crédits de liquidation utiles dans le cadre des dossiers du Plan de relance de la Wallonie (PRW), inscrits au programme 99 du budget de dépenses de Tourisme Wallonie, sont adaptés aux besoins actualisés, notamment en conséquence du réalisé, ou non-réalisé, fin 2025. Certaines dépenses ont en effet pu être anticipées fin 2025, tandis que d'autres doivent être reportées sur 2026. Les projets du PRW entrent à présent en phase de finalisation.

Par contre, un projet, qui n'a pas encore démarré, ne sera plus soutenu dans le cadre du PRW. Il s'agit du projet qui visait le Domaine des Epioux, dans le Parc national de la Vallée de la Semois. La mise en oeuvre effective de ce projet était compromise. En effet, il faisait face à plusieurs difficultés. D'une part, la présence de locataires dont le départ interviendrait seulement et dans l'option la plus favorable le 31 décembre 2026. Dès lors, le début des travaux ne peut

être envisagé, au mieux, qu'en janvier 2027. Et d'autre part, le site est en zone Natura 2000 ce qui impose une interdiction des travaux de démolition entre fin avril et mi-septembre.

Dès lors, vu les difficultés de réalisation du projet et dans le contexte budgétaire que la Wallonie connaît, alors que le PRW est en phase de finalisation, il a été décidé de ne pas mener ce projet.

Le budget qui y était réservé, soit 514 milliers d'euros, est donc annulé : 375 milliers d'euros seront à récupérer auprès des bénéficiaires (et à rétrocéder à la Région wallonne) et 139 milliers d'euros ne seront pas versés à Tourisme Wallonie ni reversés aux bénéficiaires. Cette opération a donc des impacts, au budget ajusté de Tourisme Wallonie, sur les AB recettes 63.30 et 46.32 et sur les AB dépenses 41.16 et 52.15.

Les recettes et dépenses du projet de transition digitale, financé par l'UE dans le cadre du PRW, sont aussi adaptées, s'agissant d'un projet en voie de finalisation.

Par ailleurs, des crédits de liquidation complémentaires, à concurrence de 879 milliers d'euros, sont inscrits sur des AB présentant un encours significatif, en l'occurrence :

- les subventions d'infrastructures aux Lacs de l'Eau d'Heure (sur l'AB 63.07) : les encours sur cet AB font actuellement l'objet d'une analyse approfondie afin d'en permettre une réduction progressive de l'encours et maîtrisée. Plusieurs leviers sont examinés, notamment l'introduction de déclarations de créance, la concrétisation de certains projets. Par exemple, parmi les projets en cours qui devraient se concrétiser, figurent notamment des travaux nécessaires à la sécurisation du site. Il s'agit, par exemple, de mises en conformité électriques à différents endroits, de dispositifs de détection incendie, du remplacement d'éclairages, de travaux d'isolation de toiture ou encore de la sécurisation de plusieurs zones du site. Depuis sa prise de fonction, le nouvel organe d'administration, installé depuis 1 an, suit très attentivement la mise en oeuvre des projets et leur concrétisation ;
- les dépenses d'investissements sur les infrastructures touristiques régionales (AB 72.01), dont notamment l'abbaye d'Aulne ;
- des crédits d'engagement complémentaires, à concurrence de 1,5 million d'euros, sont inscrits pour répondre à des demandes de subventions aux pouvoirs locaux en matière d'investissements pour des équipements et infrastructures touristiques (AB 63.01). Elle cite en exemple l'aménagement de places communales, l'aménagement de parkings ou encore l'aménagement d'abords de zones d'eau ;
- enfin, les recettes en lien avec la part variable de la redevance de l'Intercommunale Bataille de Waterloo sont légèrement revues à la hausse au vu des résultats de fréquentation du site sur l'exercice 2025, et des dépenses informatiques sont reventilées entre dépenses courantes ou dépenses en capital.

En parallèle de ces ajustements, elle dit poursuivre avec détermination la mise en oeuvre des engagements pris en matière de tourisme, avec une ambition intacte : faire du tourisme un moteur de développement économique, un vecteur d'attractivité pour le territoire et un levier de rayonnement pour la Wallonie.

2026 est une année d'accélération, de concrétisation. Les réformes avancent, les outils se mettent en place et plusieurs projets structurants franchissent aujourd'hui un cap décisif. Sa ligne est claire : transformer les orientations en résultats, soutenir les acteurs de terrain et faire en sorte que les projets attendus deviennent des réalités visibles.

Elle a voulu faire de la professionnalisation du secteur un axe majeur de son action. Et là aussi, les avancées sont concrètes dès 2026 : les subventions pluriannuelles ont été mises en place, concertées avec les acteurs, recentrées sur des projets précis, recentrées sur des objectifs clairs et des indicateurs de suivi. Avec le Gouvernement, elle a également fait le choix d'une simplification forte, notamment par le versement en tranches annuelles de la subvention, pour donner plus de visibilité, plus de stabilité et plus de souffle aux opérateurs de terrain. Mais elle a voulu aller plus loin, en intégrant dans ces conventions de véritables diagnostics et plans d'accompagnement du secteur. L'objectif est clair : disposer d'une lecture à 360 degrés des structures, mieux identifier leurs forces, leurs fragilités et leurs besoins, et leur permettre d'évoluer vers des modèles plus solides, plus durables et moins dépendants du soutien public.

Cette volonté de simplification se traduit aussi dans la digitalisation du secteur. La nouvelle plate-forme a été mise en ligne dès le premier trimestre 2026, la base de données unique monte ainsi progressivement en puissance.

Elle dit poursuivre également un objectif de diversification, notamment à travers le développement du MICE. Le *Convention Bureau* est déployé, les deux personnes recrutées ont pris leurs fonctions et les premiers travaux opérationnels sont engagés avec les partenaires du secteur. L'enjeu est de mieux structurer l'offre, d'attirer davantage d'événements professionnels et de renforcer, de manière très concrète, les retombées économiques pour le territoire.

2026 doit aussi être l'année d'une véritable politique des grands événements.

Dans cette perspective, VisitWallonia a été chargée, au travers un budget complémentaire, de valoriser la destination wallonne en s'appuyant sur les grands événements organisés sur le territoire wallon. Plusieurs partenariats ont déjà été conclus avec des événements à fort potentiel de rayonnement, tandis que d'autres discussions sont encore en cours. L'objectif est de couvrir la diversité de l'offre wallonne, qu'elle soit culturelle, patrimoniale ou sportive.

Tourisme Wallonie poursuit, pour sa part, son soutien promotionnel aux événements touristiques. Ce sont des résultats concrets, qui montrent des avancées cohérentes, engagées et utiles pour l'attractivité de la Wallonie.

En parallèle, elle a entamé un travail de fond sur les aides financières et la gouvernance territoriale. Une note a été

présentée au Gouvernement pour faire évoluer le Code wallon du Tourisme sur plusieurs volets essentiels, et le travail progresse aussi sur la lutte contre la concurrence déloyale dans l'hébergement touristique. Là encore, il y a des actions : l'enregistrement, la sensibilisation et la responsabilisation du secteur sont déjà enclenchés.

Elle entend aussi renforcer davantage la visibilité de la Wallonie autour de sa marque VisitWallonia.be. Ce travail est déjà bien engagé en 2026, avec le développement continu d'outils digitaux plus performants, plus personnalisés et davantage tournés vers le tourisme de séjour. Ici aussi, la dynamique est lancée et elle doit maintenant monter en puissance.

Le tourisme durable reste au coeur de son action. Un groupe de travail dédié à la mobilité douce, à l'intermodalité et à l'accessibilité des sites est en place, et les échanges sont engagés avec ses collègues compétents pour mieux articuler les politiques menées. C'est une dynamique de fond, nécessaire pour construire un tourisme plus cohérent, plus accessible et plus durable.

Enfin, elle souhaite mieux outiller la décision politique, les communes et les territoires, notamment grâce aux données. Un premier outil développé par l'Observatoire wallon du tourisme a été présenté aux communes. Son ambition est désormais d'aller plus loin, pour disposer d'un véritable outil de pilotage, plus fin, plus utile et plus stratégique au service de l'action publique.

Au-delà des orientations, il y a des concrétisations comme l'arrêté sur les aires de motorhomes mais aussi, aux Lacs de l'Eau d'Heure, une véritable stratégie de redéploiement qui est désormais sur la table. L'objectif est de faire évoluer le site vers une destination touristique plus lisible, plus cohérente et plus attractive, en articulant mieux les différentes composantes du site dans une logique de produit intégré. Cela passe par le renforcement d'une offre indoor, indispensable pour soutenir l'attractivité toute l'année, par le développement à Falemprise d'une offre plus familiale et conviviale, et par une gouvernance mieux structurée, capable d'accompagner ce redéploiement dans la durée.

À cet effet, plusieurs appels à manifestation d'intérêt ont été lancés, notamment pour l'Aquacentre, Falemprise, la Halle et le Centre équestre. À l'exception de Falemprise, dont l'appel est toujours en cours, des candidatures ont été reçues et sont actuellement en cours d'analyse par le Conseil d'administration.

Dans l'intervalle, afin de ramener progressivement les touristes aux Lacs de l'Eau d'Heure et de redynamiser le site dès cet été, un marché d'occupation a été lancé et attribué pour Falemprise, dans l'attente d'une solution pérenne. Il permettra de proposer une offre temporaire mais attractive : restauration éphémère, des activités de pétanque, de barques électriques, et d'autres activités permettant aux visiteurs de profiter pleinement du domaine durant la saison estivale.

Le marché relatif à la signalétique des Lacs de l'Eau d'Heure, inscrit dans le cadre du PRW, a aussi été attribué. L'ASBL nourrit de bonnes perspectives quant à l'installation des premiers panneaux d'ici la fin de cette année.

Elle revient sur les projets du PRW, dont plusieurs sont en phase de finalisation. Elle cite le tourisme fluvial, avec les travaux du Grand Large à Mons et du Port autonome de Liège, qui sont terminés. Le Trail Center, notamment à Vielsalm, est également finalisé. Les projets Trail center à Vresse et de la Province de Liège devraient, quant à eux, se clôturer d'ici la fin de l'année. Sans oublier également la passerelle de Caster, récemment inaugurée, ou encore à la ligne ferroviaire du Bocq, inaugurée aussi récemment.

Cela démontre qu'en 2026, la Wallonie touristique avance, et elle avance avec méthode, constance et ambition.

En matière de Patrimoine, le budget 2026 de l'Abbaye de Villers-la-Ville ne connaît pas d'évolution dans le cadre de cet ajustement. Par contre, le budget de l'AWaP présente quelques variations :

- les recettes sont adaptées à la hausse, d'une part pour tenir compte de régularisations favorables à l'AWaP en matière d'assurances responsabilité civile à concurrence de 120 milliers d'euros sur l'AB 38.02, et d'autre part, pour tenir compte d'un remboursement à venir, mais encore à confirmer quant à son montant sur l'AB 52.01, de la subvention initialement accordée pour le projet de la Salle 104 à Liège, finalement abandonné par le porteur de projet, faute d'avoir pu trouver les financements complémentaires au subside octroyé. Sur ce dossier, les dépenses sont également adaptées à la baisse puisque la seconde tranche de la subvention ne sera pas versée ;
- en dépenses, un transfert de crédits intervient en matière de subventions en lien avec le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie, entre le secteur privé à l'AB 33.09 et le secteur public à l'AB 43.07, sur la base des estimations actualisées sur ce type de dossier ;
- la disposition prévue à l'initial 2026 suspendant l'indexation de la dotation à la Communauté germanophone est supprimée au dispositif budgétaire, en bonne entente avec le Ministre-Président de la Communauté germanophone, en suite des échanges qui ont eu lieu entre les cabinets respectifs, et conformément au décret du 23 décembre 1993 de la Région wallonne relatif à l'exercice par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière de monuments et sites et du décret du 17 janvier 1994 de la Communauté germanophone relatif à l'exercice par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière de monuments et sites.

En effet, il n'est pas possible de ne pas indexer la dotation à la Communauté germanophone sans une décision similaire de leur côté. Cette indexation est donc rétablie sur l'AB 45.02. Cette indexation reste à charge du budget de l'AWaP, dont la subvention de fonctionnement n'est elle-même pas indexée, alors les dotations à la Communauté germanophone pour les autres compétences qui lui ont été confiées (Énergie, Aménagement du Territoire, etc.) sont

reprises sur le budget global de la Région et sont automatiquement indexées.

Le montant de l'ajustement, qui n'est pas rien (590 milliers d'euros) correspond d'une part à l'indexation annuelle et d'autre part au rattrapage des indexations de cette dotation sur plusieurs exercices et donc de la mise à niveau du montant de la dotation n'avait pas été correctement indexée sous l'ancienne législature, et il faut désormais rattraper ce décalage pour respecter les décrets visés ci-avant. Elle rappelle que la Communauté germanophone est totalement autonome dans sa politique patrimoniale, que ce soit au niveau du volet de l'archéologie, de la protection ou des subventions à la restauration ;

- des crédits de liquidation complémentaires, à concurrence de 1.264 milliers d'euros, sont inscrits sur des AB représentant un encours significatif, en l'occurrence les subventions liées aux « accords-cadres » pour la restauration de biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel - Secteur public (sur l'AB 63.02) et les subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la programmation 2021-2027, ici plus précisément le dossier de l'hôtel Modern à Soignies (AB 63.08).

Mme la Ministre fait remarquer qu'elle reste attentive à la question de la maîtrise et de la résorption progressive de l'encours budgétaire, tant pour l'AWaP que pour Tourisme Wallonie.

Et tout comme pour Tourisme Wallonie, des subventions de fonctionnement au bénéfice d'ASBL ou de structures patrimoniales, qui s'inscrivent dans le cadre de conventions pluriannuelles d'une durée de 5 ans, et qui permettent ainsi de donner de la prévisibilité à ces entités d'intérêt régional, tout en poursuivant la culture d'évaluation de l'utilisation de ces moyens, ont été mises en oeuvre.

Elle rappelle les trois grandes priorités qui vont structurer son action patrimoniale en 2026.

La première concerne la digitalisation avec le projet DIGIPAT.

DIGIPAT constitue un projet majeur pour la simplification des procédures, pour la centralisation des données et pour l'amélioration du service aux citoyens.

Il s'agit d'un outil informatique transversal destiné à moderniser la gestion des données patrimoniales et à améliorer la qualité du service rendu aux citoyens. Le cahier des exigences nécessaire au développement de cet outil numérique est à présent finalisé, en bonne concertation avec le SPW Digital. Grâce aux crédits d'engagement inscrits à l'initial 2026, les premiers développements débiteront dans les prochains jours, avec de premiers livrables attendus début 2027 et une finalisation du projet prévue en 2028.

Les premiers travaux porteront sur la consolidation et la fusion des différentes bases de données de l'AWaP et le développement d'un back-office pour le traitement des demandes introduites en ligne (autorisations patrimoniales, demandes de subvention, demande de classement, etc.). Viendront ensuite le développement d'un portail public référentiel pour la consultation des données patrimoniales et d'un outil de gestion des procédures permettant notamment de mettre en évidence les délais de traitement des dossiers des citoyens.

Cet outil permettra notamment de digitaliser, d'uniformiser et de simplifier les procédures, tant internes qu'externes, de réduire les délais de traitement, de centraliser les données patrimoniales au sein d'une base unique, de renforcer le suivi budgétaire et de faciliter l'accès aux informations patrimoniales. Cette évolution importante dans les méthodes de travail des agents s'accompagnera par ailleurs d'une démarche structurée de conduite du changement, afin de favoriser une appropriation optimale de l'outil par ses utilisateurs.

Elle se réjouit des effets positifs que l'outil DIGIPAT pourra apporter à l'administration et aux futurs usagers que sont notamment les porteurs de projets mais aussi les architectes.

En effet, tant la visibilité des usagers sur leur demande que l'accessibilité aux données patrimoniales seront améliorées ce qui ne peut que contribuer à améliorer l'expérience et le sentiment des utilisateurs.

La deuxième priorité est une dynamique collective avec l'Alliance Patrimoine-Emploi 2.0 qui se poursuit avec ses tables rondes, dans une logique de concertation et de construction collective afin d'aboutir à un plan d'actions concret et pragmatique pour le secteur.

Lancée à la fin de l'année 2025, l'initiative de l'Alliance Patrimoine-Emploi 2.0 s'est poursuivie en 2026.

Après la table ronde consacrée à l'emploi, à la formation et à la promotion des métiers du patrimoine, organisée à la Paix-Dieu en novembre 2025, deux autres tables rondes se sont tenues en mars sur l'impact économique du patrimoine et les modes de financement alternatifs, puis tout récemment en juin sur les enjeux énergétiques liés aux restaurations patrimoniales. Une quatrième table ronde se tiendra à l'automne et portera sur l'accessibilité aux marchés publics et privés ainsi que sur la simplification des procédures administratives relatives aux subventions à la restauration.

À l'issue de chaque table ronde, qui réunit différents experts domaines concernés, un groupe de travail se rassemble afin de préciser les enjeux identifiés et de faire émerger des actions concrètes pour y répondre. Au terme des trois premières tables rondes, sans tirer de conclusions hâtives, une dimension transversale se dégage toutefois avec clarté : celle de la communication, qu'il s'agisse de mieux faire connaître les métiers du patrimoine, de mieux informer sur les mécanismes fiscaux qui existent ou encore de mieux accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches patrimoniales.

La richesse des échanges et la qualité des contributions apportées sont à saluer.

A titre d'exemples, et faisant suite aux deux premières tables rondes, les groupes de travail constitués travaillent notamment sur un événement « Construis ton avenir – métiers du Patrimoine », en collaboration avec Embuild et le Forem pour faire davantage connaître ces métiers et susciter des vocations. Un mécanisme de « prêt patrimoine », à taux préférentiel, est également en réflexion pour amener des solutions de financement alternatif aux porteurs de projets en recherche de financement.

La troisième priorité est l'avenir de l'archéologie préventive qui constitue un pan essentiel des missions de l'administration du patrimoine. Elle mobilise près de 40 % des effectifs et une large part du budget de l'AWaP (en l'occurrence 55 % budget de fonctionnement hors accords-cadre et subventions à la restauration). Il s'agit également d'une matière scientifique singulière, porteuse d'un retour sociétal important au regard des découvertes réalisées. C'est cependant aussi un secteur en difficulté, pour lequel un nouvel équilibre de fonctionnement doit être trouvé, compte tenu du contexte budgétaire et des réalités de terrain.

Sur la base d'une réflexion approfondie menée par la direction de l'AWaP, les constats suivants ont été posés :

- une pyramide des âges vieillissante ;
- un déficit dans la gestion des post-fouilles (40 années de retard) ;
- une incompatibilité entre les prescriptions archéologiques rendues et les opérations archéologiques effectivement menées.

Pour répondre à cette situation, de nouvelles perspectives et de nouvelles modalités de fonctionnement doivent être mises sur la table, qu'il s'agisse de la gestion des prescriptions archéologiques, de l'organisation des fouilles et des post-fouilles, ou encore de la conservation et de la valorisation du mobilier archéologique.

Des pistes de solution, fondées sur des retours d'expérience issus des régions voisines, sont actuellement à l'étude. Elle entend procéder aux derniers arbitrages d'ici la fin de l'année 2026, en concertation avec le secteur.

Mme la Ministre renforce par ailleurs les synergies entre les deux compétences Tourisme et Patrimoine, notamment via des initiatives nouvelles comme « Patrimoine en spectacle » qui mettra en valeur, durant tout l'été 2026, différents événements organisés autour de monuments et de sites patrimoniaux partout en Wallonie. Cette programmation se clôturera lors du deuxième week-end de septembre avec les traditionnelles Journées du Patrimoine qui, au-delà de l'ouverture et de la découverte de lieux patrimoniaux, proposeront également des activités et des spectacles gratuits à destination de publics variés.

Ce nouveau concept poursuit trois objectifs :

- formaliser des synergies actives entre l'AWaP, Tourisme Wallonie et VisitWallonia, en valorisant les expertises propres à chacune de ces structures ;
- attirer un public plus large, notamment les jeunes et les familles, vers des lieux patrimoniaux et touristiques afin de mieux les faire connaître, y compris auprès des habitants eux-mêmes ;
- et enfin communiquer de manière plus globale et plus lisible à l'égard du grand public, tout en optimisant les dépenses publiques.

Ce concept fera l'objet, dès le mois d'octobre 2026, d'une évaluation destinée à mesurer l'atteinte des objectifs fixés. En fonction des résultats, il sera adapté afin de permettre l'organisation d'une nouvelle édition en 2027.

Les budgets ajustés 2026 de Tourisme Wallonie et de l'AWaP traduisent les lignes directrices de la politique de Mme la Ministre, qui s'inscrivent pleinement, indique-t-elle, dans le cadre de la DPR.

Elle conclut en indiquant que cet ajustement budgétaire 2026 porte une vision claire qui repose sur la responsabilité budgétaire, la priorisation des moyens et la recherche d'impact concret et d'évaluation.

L'ajustement 2026 se caractérise par l'inscription de moyens additionnels significatifs pour les infrastructures de la petite enfance, permettant le lancement effectif des appels à projets en 2026, tant pour le maintien que pour la création de nouvelles places.

Cela constitue un signal budgétaire fort, une priorisation politique claire, et un levier direct sur l'emploi, l'égalité femmes-hommes et la conciliation des temps de vie.

C'est donc un budget qui consolide les politiques essentielles, accélère les projets structurants, et prépare l'avenir avec lucidité.

Dans un contexte contraint, le Gouvernement fait le choix de l'efficacité, de la cohérence et de l'action.

La petite enfance, le tourisme, le patrimoine sont trois secteurs au coeur de l'identité wallonne, au coeur du développement sociétal et au coeur du développement économique.

Elle se dit convaincue qu'il est possible de continuer à renforcer leur contribution au dynamisme de la Wallonie. La Wallonie peut garder l'ambition d'être créative, innovante et compétitive dans le contexte budgétaire qui est le sien en renforçant l'usage efficient des ressources.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. Questions et observations des membres

Mme Pécriaux fait remarquer que là où les autres ministres se limitent aux différents mouvements opérés lors de l'ajustement dans la présentation de leur exposé particulier, Mme la Ministre a choisi d'être exhaustive et de détailler l'ensemble de sa feuille de route politique dans ses différentes compétences. A l'inverse du programme de la petite enfance où des moyens complémentaires sont injectés, les programmes du patrimoine et du tourisme ne reçoivent pas de moyens complémentaires lors de cet ajustement budgétaire.

Elle aborde la prise en compte de l'indexation et du dépassement de l'indice pivot, par rapport aux prévisions du budget initial 2026. L'inflation a presque doublé, ce qui implique que les mesures de non-indexation décidées par le Gouvernement génèrent mécaniquement des économies supérieures aux prévisions initiales. Elle demande à Mme la Ministre de fournir l'estimation pour 2026 de ces économies supplémentaires non prévues initialement, notamment pour les dotations aux organismes relevant de ses compétences. Elle demande combien de postes ne seront potentiellement plus financés. Les prévisions d'indexation ont été revues à la hausse en ce début de mois et prévoient désormais un dépassement de l'indice pivot en juin, soit un mois plus tôt qu'anticipé par le Gouvernement lors de son conclave. Elle souhaite savoir si le budget ajusté intègre les nouvelles prévisions d'indexation de juin sur base des derniers paramètres disponibles et l'impact que cela a dans les compétences de Mme la Ministre.

Concernant les agents, elle demande s'il a été tenu compte, dans le calcul des traitements, des nouvelles règles imposées par le Gouvernement fédéral et l'adoption de la loi-programme qui instaure l'indexation en centimes voulue par le parti de Mme la Ministre et les autres membres de la majorité fédérale en 2026 et 2028.

Elle se réjouit que le Gouvernement n'ait pas réalisé une nouvelle coupe budgétaire dans les subventions facultatives à l'occasion de cet ajustement. Derrière ces subventions, il y a des associations, des travailleurs et des projets qui répondent à des besoins bien réels sur le terrain. Pour beaucoup de structures locales, l'incertitude budgétaire est devenue une difficulté supplémentaire à gérer.

Afin d'assurer une meilleure prévisibilité, Mme la Ministre s'était engagée à transformer certaines subventions facultatives en conventions pluriannuelles. Pourtant, sur le terrain, certains acteurs ne savent toujours pas s'ils sont repris dans ces conventions, s'ils sont éligibles ou non à une subvention annuelle ni quelles seront leurs perspectives pour les prochaines années. Elle demande la confirmation que tous les acteurs bénéficiant d'une convention pluriannuelle ont bien été informés et si d'autres acteurs pourraient encore intégrer ce dispositif de pluriannualisation dans les années à venir. Elle souhaite savoir si les conventions pluriannuelles conclues couvrent bien le même montant que les subventions facultatives qui étaient octroyées ou si le montant global a été réduit.

Pour le patrimoine, Mme la Ministre indique un budget de 1,5 million d'euros pour une vingtaine de subventions mais qu'en est-il dans le secteur du tourisme. Combien de conventions pluriannuelles ont été signées et pour quels montants ?

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre indique à l'attention de Mme Pécriaux que les salaires des collaborateurs concernés au travers des différentes UAP – Tourisme Wallonie, l'AWaP, Visit Wallonia – seront bien indexés. Les balances se feront par réallocation budgétaire interne.

Pour ce qui concerne les conventions pluriannuelles et l'incertitude budgétaire avec lesquelles les acteurs travaillent, les démarches sont bien en cours et les acteurs en sont informés. Certaines conventions sont déjà passées et sont en ordre ; d'autres sont encore soit à la relecture de l'Inspection des finances, mais vont suivre ; et d'autres encore émanent de conventions qui la lient avec d'autres ministres et suivent aussi leur cours.

La règle qui a été appliquée, est une diminution de 5 % par rapport aux subventions qui étaient octroyées à l'ensemble des bénéficiaires du côté patrimonial. Pour le Tourisme, une autre dynamique a été choisie dans la mesure où chaque bénéficiaire, chaque association professionnelle qui est derrière a été vu individuellement pour challenger davantage les objectifs, éviter les doublons et déjà déterminer les cibles. Les montants sont définis au travers de cette convention. Mme la Ministre transmettra aux députés les montants de ces conventions.

Chacun des acteurs a pu être rassuré.

3. Répliques des membres

Mme Pécriaux demande si le dépassement d'un mois de l'indice pivot sera bien compensé au niveau de ses compétences.

Mme la Ministre répond par l'affirmative.

TOURISME

1. Questions et observations des membres

Mme Roberty revient sur le travail de digitalisation du secteur. Elle souhaite connaître le nombre d'opérateurs inscrits sur la plateforme et demande comment les services de Mme la Ministre les sensibilisent à l'importance de s'y inscrire. Elle sollicite des informations sur la vérification réalisée par les services et demande s'il existe encore des moyens pour soutenir la formation des opérateurs touristiques aux outils numériques. Dans l'affirmative, elle demande à combien s'élève le budget de formation et combien d'opérateurs y ont recours.

Le tourisme d'affaires (MICE - *Meetings, Incentive, Conferences, Exhibition*) et événementiel représente sans conteste une opportunité importante pour le développement du tourisme wallon. L'intervenante demande quelles sont les balises fixées afin d'assurer une répartition géographique la plus large possible de ce futur mécanisme du tourisme d'affaires. Comment les différents acteurs sont-ils approchés pour l'organisation d'événements et congrès en Wallonie ? De même, comment les opérateurs pouvant proposer, par exemple, une offre de logement, un centre de congrès, des salles pour réunions, et cetera, sont-ils sensibilisés ?

Elle demande à Mme la Ministre de rappeler les montants engagés pour assurer le développement du tourisme d'affaires et plus spécifiquement assurer le fonctionnement du *Convention Bureau*.

Suite à l'annonce de Mme la Ministre de faire de 2026 l'année d'une politique des grands événements, Mme la Députée indique partager l'objectif de renforcer l'attractivité de la Wallonie, mais encore faut-il garantir que ces investissements bénéficient réellement aux territoires et aux acteurs locaux. Elle sollicite des précisions quant au budget qui est spécifiquement consacré à cette politique nouvelle. Elle demande comment l'équilibre entre les provinces et les grands pôles touristiques et territoires ruraux est garanti et quels indicateurs permettront de mesurer les retombées économiques réelles pour l'HORECA, les hébergements et les commerces locaux.

Concernant le tourisme durable, Mme la Ministre précise dans son exposé particulier avoir « souhaité faire avancer plusieurs chantiers structurants qui traduisent sa volonté politique : mieux organiser l'offre, mieux accompagner les territoires et inscrire durablement le tourisme wallon dans une logique de qualité, de cohérence et de responsabilité. La mobilité douce, l'intermodalité et l'accessibilité des sites sont des priorités. Un groupe de travail dédié est mis en place pour développer des circuits touristiques intégrés associant attractions, hébergements et transports, favorisant ainsi l'intermodalité et la mobilité douce. Des échanges sont en cours avec ses collègues en charge de la Mobilité, tant au niveau wallon qu'au niveau fédéral ».

L'intervenante demande à Mme la Ministre de détailler les chantiers structurants sur lesquels elle avance et les moyens consacrés à ces projets. Elle demande des informations quant aux missions confiées aux GT évoqués et quand les conclusions seront disponibles.

Enfin, un sujet important pour le développement de l'offre de tourisme réside aussi dans l'encadrement des pratiques de mise en location de biens via les plateformes comme Airbnb et la concurrence qui se développe avec des acteurs reconnus en vertu du Code du Tourisme. Mme la Ministre a indiqué qu'une campagne de communication sera lancée par Tourisme Wallonie et VisitWallonia à destination des professionnels et du grand public, pour rappeler l'importance de l'enregistrement auprès des services wallons. Elle souhaite savoir quels sont les moyens financiers dédiés à cette campagne et outre cette campagne, quelles sont les actions menées pour lutter contre cette concurrence et renforcer le rôle des biens qui ne sont pas enregistrés. Elle demande comment la coopération est organisée avec les pouvoirs locaux, les zones de secours et les zones de police.

M. Chintinne note que, concernant le tourisme et le patrimoine, peu d'éléments budgétaires sont à mettre en exergue au niveau de cet exercice d'ajustement du budget 2026.

Concernant le MICE, donc les éléments du tourisme d'affaires, lors du dernier exercice budgétaire, une enveloppe de 200 000 euros dédiée à VisitWallonia a été débloquée pour doper ce tourisme d'affaires en 2026. Plusieurs actions étaient envisagées, comme le lancement du *Convention Bureau* régional, le renforcement de la collaboration entre VisitWallonia et l'UPAV, et l'engagement au sein de VisitWallonia d'un commercial qui sera dédié à la construction de cette offre et au démarchage.

Il demande où en sont les démarches pour la création du *Convention Bureau* et si les personnes recrutées au sein de VisitWallonia ont pris leurs fonctions. Il souhaite savoir si l'établissement d'une cartographie de l'ensemble des infrastructures figure parmi les objectifs poursuivis par VisitWallonia à la faveur de ce recrutement.

Il rappelle que le règlement européen *short term rental* (STR) est d'application en Wallonie depuis le 20 mai dernier et demande comment se passe cette mise en application. Une dépense de 400 000 euros était prévue pour la création d'un portail numérique pour l'ensemble de la Belgique. Il souhaite savoir où en est la création de ce portail à ce jour et quels sont les retours depuis la mise en ligne de la plateforme digitale de Tourisme Wallonie en mars dernier. Quelle communication est faite avec les communes ?

Il se réjouit de la tenue des Universités du tourisme durable à Liège les 7 et 8 octobre prochains et rappelle que Mme la Ministre voulait faire de 2026 une année de développement du tourisme durable en Wallonie. Cet aspect du

tourisme prend une place de plus en plus importante dans les habitudes des touristes.

Mme la Ministre indiquait également vouloir mettre l'accent sur la complémentarité des actions développées par les maisons du tourisme, les parcs nationaux et naturels ainsi que les massifs forestiers. Elle voulait également une diffusion d'outils d'accompagnement des collectivités locales dans la gestion du tourisme, du terroir et un accompagnement à la gestion durable des événements à vocation touristique. Il souhaite savoir où en sont ces différents dossiers et si le groupe de travail dédié à la mobilité douce et au développement de circuits touristiques intégrés est déjà mis en place. Dans l'affirmative, quand produira-t-il ses conclusions et pistes d'action à mettre en oeuvre ?

Il rappelle qu'en décembre dernier, Mme la Ministre annonçait également une subvention de 300 000 euros à Visit-Wallonia afin d'amplifier la politique de tenue de grands événements en Wallonie. Il demande quels sont les résultats d'utilisation de cette subvention dans le cadre de la politique des grands événements et s'il y a des avancées dans l'identification d'indicateurs permettant l'évaluation de cette politique.

Il revient sur le dossier des Lacs de l'Eau d'Heure. Un montant de 625.000 euros a été ajouté en liquidation, afin de résorber partiellement l'encours sur ce crédit, notamment destiné à la mise en oeuvre du plan de redéploiement du site.

Il souhaite connaître l'analyse de Mme la Ministre quant à la situation actuelle du site, au regard des conclusions de l'audit et de l'évolution de sa fréquentation et demande si des garanties existent pour la concrétisation effective des projets structurants annoncés.

Il demande à Mme la Ministre de faire le point quant à l'appel à manifestation d'intérêt et comment le calendrier de mise en oeuvre de ces différents projets pourra être respecté.

Mme Desalle souligne que l'ajustement budgétaire proposé par Mme la Ministre s'inscrit dans la continuité de la politique menée en faveur du soutien et du développement du secteur touristique wallon. Ce secteur occupe une place importante dans l'économie wallonne, tant par les emplois qu'il génère, les retombées économiques qu'il produit et le rayonnement qu'il assure à la Wallonie.

La politique conduite en la matière repose sur plusieurs principes essentiels : accompagner et soutenir les acteurs ; poursuivre les efforts de professionnalisation et de simplification administrative ; renforcer la durabilité du secteur ; rechercher une plus grande efficacité dans l'utilisation des moyens publics.

Dans un contexte budgétaire contraint, il est en effet essentiel que chaque euro investi le soit avec responsabilité et dans une logique de résultats qui mise sur l'importance de la responsabilité, de la durabilité, qui implique de concilier des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement touristique. L'amélioration de l'accessibilité à tous points de vue – le respect de l'environnement, le développement d'un tourisme équilibré et concerté –, mais aussi pour la viabilité économique constitue aujourd'hui des priorités.

Concernant spécifiquement cet ajustement, à la lecture des documents budgétaires, elle relève l'engagement de 3 millions d'euros ainsi que la liquidation de 2,2 millions d'euros au bénéfice d'actions touristiques cofinancées par les fonds européens. Elle demande quels sont les principaux projets concernés par ces nouveaux crédits.

Par ailleurs, 1,5 million d'euros supplémentaires sont prévus sous forme de subventions aux pouvoirs locaux pour les équipements et infrastructures touristiques. Elle souhaite savoir quels besoins ou projets justifient cet accroissement de moyens.

Au-delà de cet ajustement budgétaire, elle souligne l'importance de la révision du Code du Tourisme engagée. Ce chantier porte sur plusieurs enjeux majeurs. Elle pense notamment à l'évaluation des dispositifs de subventions afin d'en améliorer l'efficacité, mais aussi à la réforme des organismes touristiques pour mieux les adapter aux évolutions institutionnelles et aux nouveaux défis auxquels le secteur est confronté. À cet égard, elle demande à Mme la Ministre de faire le point sur l'orientation du contenu du contrat d'administration de Tourisme Wallonie et sur le calendrier envisagé pour son adoption.

Elle revient sur l'entrée en vigueur du règlement européen relatif aux locations de courte durée (STR). Cette nouvelle réglementation constitue une étape importante pour la lutte contre la concurrence déloyale, puisqu'elle impose aux hébergements touristiques proposés sur les plateformes de réservation de disposer d'un numéro d'enregistrement. Elle demande des informations sur l'état d'avancement de la création du portail numérique unique pour la Belgique et quelles mesures transitoires sont mises en place en attendant cette plateforme.

Elle fait remarquer qu'en 2026, d'autres projets importants poursuivent leur déploiement comme l'ouverture de la plateforme numérique B2B destinée aux professionnels du secteur, la politique des grands événements, les Lacs de l'Eau d'Heure. Elle se réjouit d'ailleurs d'entendre à cet égard le travail de la nouvelle équipe des Lacs, qui est en bonne voie, avec une réelle stratégie de redéploiement et un montant dédié de 625.000 euros.

Les candidatures concernant notamment la reprise de l'aquacentre sont en cours d'analyse ce qui est positif. Le tourisme dans son ensemble, et à travers des Lacs de l'Eau d'Heure, est un levier de rayonnement pour la Wallonie.

M. Soupart revient sur « Le domaine des Épioux », puisque c'est la propriété du CPAS de la Ville de Mons. L'objectif du projet initial était de le rendre accessible aux personnes notamment à mobilité réduite et de créer un centre d'hébergement pour jeunes, afin de disposer d'un centre de tourisme social.

Des soucis majeurs sont évoqués mais ils semblaient être connus des porteurs de projet dès le départ. Il demande comment il est possible de se rendre compte seulement maintenant que ces problèmes sont là et qu'ils empêchent de

mener à bien le projet. Il souhaite savoir si les montants sont définitivement perdus et le cas échéant, à combien ils s'élèvent.

Il indique comprendre la position de Mme la Ministre relative à l'abandon du projet vu les difficultés structurelles. Cependant, il dit ne pas comprendre comment les porteurs de projet ont pu proposer le projet, alors que ces problèmes étaient existants.

Pour ce qui concerne la redevance de l'Intercommunale Bataille de Waterloo, il note que les recettes sont en hausse de 100.000 euros, probablement en raison d'une fréquentation accrue du site en 2025. Il demande comment est calculée cette redevance, tant dans sa partie fixe que variable. Il souhaite savoir si la Région perçoit des redevances pour d'autres sites touristiques en Wallonie de la même manière et si une réflexion est en cours sur cette redevance, notamment au regard des difficultés de l'intercommunale à faire face à d'importantes dépenses d'entretien et de rénovation à venir.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre revient sur la digitalisation de la plateforme. Elle ne dispose pas du nombre d'opérateurs qui se sont enregistrés sur cette plateforme mais néanmoins, elle sait que les contacts sont étroits avec Tourisme Wallonie, qu'ils sont sensibilisés au travers des réunions qui ont lieu sur le terrain, au travers des différents supports de communication de Tourisme Wallonie. C'est un élément d'accompagnement qui est en train de s'amplifier au niveau de Tourisme Wallonie. La volonté est de poursuivre la dynamique d'accompagnement pour les prochaines années. Le souhait de Tourisme Wallonie, de manière générale, est de se positionner au plus près des acteurs, de leurs réalités et de leurs besoins, et de les accompagner en la matière.

En ce qui concerne les formations, « Mon bagage numérique » arrive à son terme au niveau du financement européen, mais elle a pour objectif de poursuivre cette dynamique d'accompagnement au travers des outils pris en charge par le budget de Tourisme Wallonie, au travers de VisitWallonia et de l'outil régional de commercialisation ou au travers des formations développées par les acteurs de terrain. Elle cite les fédérations touristiques provinciales, les associations professionnelles, le centre de compétence FOREm Tourisme. Tous ces acteurs proposent des formations et le but de « Mon bagage numérique » est de les rassembler dans leur totalité et de faire en sorte que les acteurs puissent en avoir connaissance et aller puiser en fonction de leur état d'avancement, de leurs besoins, de leurs questionnements en matière numérique, de leurs produits ou de leurs perspectives, les formations qui correspondent le mieux à leurs attentes.

Elle aborde le MICE et explique que le budget dédié à VisitWallonia de 200 000 euros a permis le recrutement de deux collaborateurs qui sont en place. S'y ajoute une subvention de l'Union professionnelle des agences de voyage (UPAV) pour 75 000 euros. Des indicateurs sont prévus, notamment le fait de mener 300 dossiers par an et d'atteindre, dans la mesure du possible, un taux de conversion de plus ou moins 60 %, ce qui correspond à 180 ou 200 dossiers, avec un budget moyen par dossier d'environ 5 000 euros. Cela devrait au final engendrer un chiffre d'affaires d'un million d'euros, objectif repris dans la convention avec l'UPAV.

L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en matière d'offre MICE, d'étendre l'offre et d'aller chercher les opérateurs qui ne sont pas dans ce secteur. La pertinence du tourisme MICE est réelle dans la mesure où il permet aux opérateurs de rentabiliser la semaine où il y a moins de touristes de loisirs.

Le règlement STR est entré en vigueur en mai dernier. Mme la Ministre travaille à une plateforme commune – ce qui est une imposition de l'Europe – avec la Communauté germanophone et la Communauté flamande. Cette plateforme sera opérationnelle d'ici la fin de l'année ou, au plus tard, pour le début de l'année 2027. Il n'en demeure pas moins que, dans l'attente, Tourisme Wallonie mène auprès de l'ensemble des acteurs de l'hébergement un travail de suivi rapproché pour veiller à l'enregistrement de l'ensemble des hébergements. La liste des hébergements enregistrés est aujourd'hui mise à disposition des communes. Elle enjoint à nouveau les communes à consulter régulièrement cette liste pour éventuellement la contester en fonction des données en leur possession. Elle considère que les objectifs se rencontrent : l'objectif de Mme la Ministre, c'est, d'une part, d'avoir à travers ce règlement STR et à travers l'enregistrement prévu dans le Code wallon du tourisme une réponse claire, nette et objective par rapport à l'ensemble du parc actuel en matière d'hébergements touristiques et, d'autre part, d'éviter la concurrence déloyale que l'on connaît aujourd'hui entre certains hébergements qui sont enregistrés et d'autres qui ne le sont pas.

Par rapport aux grands événements, Mme la Ministre indique que la liste complète des événements sponsorisés ou qui font l'objet d'une collaboration avec VisitWallonia sera communiquée aux députés. Cette liste est large et variée. Cela concerne tant le sport que la culture, la musique, le théâtre, etc. Il a également été veillé à ce que les hébergements soient bien répartis sur l'ensemble du territoire wallon, puisque c'est bien sur l'ensemble du territoire wallon que la Wallonie va vivre cet été, soit au travers d'événements plus traditionnels, soit au travers du programme « Patrimoine en spectacle », qui mettra un focus particulier sur le patrimoine durant l'été.

Elle aborde ensuite le dossier des Lacs de l'Eau d'Heure et explique que, outre ce qu'elle a indiqué dans son exposé, pour ce qui concerne l'enveloppe PRW, le Conseil d'administration est appelé à analyser les différentes offres qui lui sont déposées au travers des appels à manifestation d'intérêt qui ont été lancés. Ensuite, il contactera le Gouvernement pour challenger ces pistes en tenant compte des objectifs retenus : d'une part, rendre ce site plus attractif et plus cohérent et, d'autre part, y intégrer davantage les partenaires privés et faire en sorte que public et privé travaillent main dans la main pour une vraie vision et une vraie offre de qualité cohérente en faveur de ce site des Lacs de l'Eau

d'Heure, dans lequel la Wallonie a déjà investi de nombreuses dizaines de millions d'euros. C'est effectivement un site important pour tout le tourisme local en province de Hainaut, pour le tourisme wallon, mais aussi pour le tourisme de manière plus générale, notamment le tourisme vert et le tourisme durable.

Par rapport au site des Épioux, elle indique à M. Soupart que 375 000 euros ont déjà été versés et devront donc être remboursés. Par ailleurs, 139 000 euros n'ont pas été versés, ce qui correspond au montant de 514 000 euros initialement prévu pour cet investissement. Comme elle l'a indiqué, la décision de renoncer au projet a été motivée par les retards pris dans la concrétisation de ce projet au regard des éléments cités dans son intervention initiale.

Pour ce qui concerne le calcul de la redevance liée au site de la bataille de Waterloo, Mme la Ministre indique qu'elle peut transmettre aux députés les éléments.

En ce qui concerne les perspectives, elle indique que la Wallonie peut être fière de voir le nombre de visiteurs augmenter de la sorte au niveau du mémorial. Cette augmentation est également due à l'ensemble des animations proposées autour tout au long de l'année. Récemment le focus a été mis sur la rénovation du lion. De nombreux événements commémoratifs pour les familles, pour le grand public, pour les amateurs sont proposés tout au long de l'année dans le cadre du bicentenaire. Pour ce qui est des perspectives, le travail est en cours aujourd'hui avec Tourisme Wallonie. Par rapport aux montages juridiques et aux droits et obligations de chacune des parties, Tourisme Wallonie est partie prenante, de même que l'intercommunale (qui est le concessionnaire) et les communes. Il faut remettre les différentes parties autour de la table. Ce travail va être mené dans la seconde partie de l'année, le travail d'analyse étant déjà bien lancé et en cours au niveau de Tourisme Wallonie.

Elle indique à Mme Desalle que, pour ce qui concerne les fonds européens et particulièrement les subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par ceux-ci, et le budget de 3 millions d'euros en crédits d'engagement et de 2,2 millions d'euros en crédits de liquidation, il ne s'agit pas toujours de nouveaux projets, mais parfois de modifications apportées à plusieurs projets. Elle cite notamment :

- Voies d'Eau-trefois, une mise en réseau dont le but est la valorisation du patrimoine industriel, historique et naturel en lien avec les voies d'eau ;
- Traver(re)se, un projet qui a pour but de créer des parcours touristiques autour de l'EuroVelo 3 ;
- Inclusiversel Tourism, qui vise à améliorer l'accessibilité touristique transfrontalière ;
- Memoria Romana.

Elle propose de communiquer la liste complète aux députés.

Mme la Ministre explique que le futur contrat d'administration de Tourisme Wallonie est lié à la réforme de la fonction publique. Elle attend l'aboutissement de la réforme avant d'engager les travaux dans un cadre stabilisé. Cela n'empêche toutefois pas Tourisme Wallonie de travailler de manière adéquate, avec force et vigueur entre-temps et au regard des enjeux repris dans la Déclaration de politique régionale.

3. Répliques des membres

M. Chintinne reconnaît qu'il est important de subventionner les grands événements, mais, ainsi que Mme la Ministre l'a dit, dans une période où l'argent public est assez rare, il faut que cela ait un impact. Celui-ci sera visible en fin d'année. Il croit pour sa part que l'impact sera réel.

Pour ce qui concerne les Lacs de l'Eau d'Heure, **M. Chintinne et Mme Desalle** disent faire confiance au Conseil d'administration qui prendra les décisions nécessaires. **Mme Desalle** dit se réjouir du renouveau.

PATRIMOINE

1. Questions et observations des membres

Mme Muratore rappelle que, lors de la présentation du budget initial, les universités francophones avaient fait part de leurs inquiétudes face à l'arrêt des subventions qui permettaient de financer leurs travaux en archéologie. L'intervenante demande donc à Mme la Ministre de faire un nouvel état des lieux. Elle souhaite savoir quels travaux ont été réalisés et quels sont ceux qui restent à mener pour revoir l'organisation de l'archéologie en Wallonie. Elle sollicite des précisions quant aux modalités de collaboration avec les universités qui devaient être arrêtées avant la fin du deuxième trimestre désormais écoulé. Elle interroge Mme la Ministre quant à l'absence de nouveaux moyens pour soutenir les projets archéologiques portés par les universités. Elle demande quels sont les acteurs qui ont déjà été consultés ou qui le seront prochainement.

Mme la Ministre indique que l'optimisation des ressources financières et la poursuite de l'assainissement budgétaire de l'AWaP restent des enjeux suivis avec une attention particulière dans le contexte budgétaire actuel. L'intervenante demande des informations sur la situation financière de l'AWaP, mais aussi sur son fonctionnement. Elle souhaite savoir si le climat social au sein de l'agence est apaisé. Lorsque Mme la Ministre évoque un assainissement budgétaire, elle demande si cela signifie que de nouvelles réductions de moyens pourraient intervenir dans les prochains mois ou lors des prochains exercices budgétaires. Plus largement, comment Mme la Ministre s'assure-t-elle que

l'AWaP demeure un service public fort, pleinement au service du patrimoine wallon, un patrimoine qui nécessite des investissements importants pour sa préservation, son entretien et sa valorisation ?

M. Soupart aborde le dossier de la Salle 104 à Liège qui était inscrit dans le cadre du PRW. Il y a 545 000 euros liés à la reprise de subsides pour l'abandon de sa rénovation. Un subside exceptionnel de 2,7 millions était prévu, dont seulement 1,08 million avait été liquidé avant que des problèmes n'apparaissent, notamment le fait que les porteurs de projets n'aient pas trouvé les moyens complémentaires nécessaires. Il demande dès lors, si la Région entend récupérer l'intégralité des montants liquidés et si les dépenses ont été analysées par l'AWaP quant à leur justification. Il souhaite savoir si le montant à récupérer présent dans l'ajustement est définitif.

Il demande si Mme la Ministre dispose d'informations sur les intentions des propriétaires quant à son avenir.

Il souhaiterait que Mme la Ministre rappelle les montants budgétaires spécifiquement alloués au projet Digipat avec une vision pluriannuelle.

Concernant l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0, Mme la Ministre a indiqué que la dernière et quatrième table ronde se tiendrait à l'automne. Il souhaite savoir si elle est satisfaite des premiers échanges issus de ces tables rondes et si elle a des demandes spécifiques à formuler aux participantes et participants. Enfin, il souhaite savoir sous quelle forme et à quelle date les résultats et recommandations de cette alliance seront présentés.

En matière d'archéologie, il relève que le secteur rencontre de nombreux soucis. Il indique qu'une solution serait peut-être d'avoir des accords-cadres avec des sociétés spécialisées par zone de l'AWaP, comme cela se fait pour les routes, par exemple. Les marchés publics pourraient être lancés depuis la cellule d'appui de l'AWaP. Il demande si cela est à l'étude.

Un autre problème est le manque d'ouvriers et d'ouvrières de fouille. Il souhaite connaître les actions prises et celles sur lesquelles travaille Mme la Ministre pour pallier ce problème.

Un autre souci majeur, réside dans le manque d'anticipation des parcelles visées par de nouveaux projets immobiliers. Il faudrait pouvoir à la fois accélérer ces projets avec des analyses et évaluations anticipativement au développement urbain pour éviter de ralentir les projets. Il demande si ce problème est pris en compte au sein de l'AWaP.

Enfin, il revient sur l'évolution du concept des Journées du patrimoine, en lien avec le renforcement des synergies entre Tourisme Wallonie, VisitWallonia et l'AWaP. Il demande comment ce projet est né et si le week-end traditionnel des Journées du patrimoine reste inchangé. Il demande quels sont les critères identifiés et retenus pour l'évaluation prévue à l'automne ainsi que l'impact budgétaire de cette réorganisation.

Mme Gysen souligne que l'ajustement budgétaire en matière de Patrimoine s'inscrit dans la continuité des politiques menées.

Elle note une augmentation d'environ 1 million d'euros en crédits de liquidation pour les subventions liées aux accords-cadres de restauration des biens classés au patrimoine exceptionnel. Elle souhaite savoir s'il s'agit de la concrétisation accélérée de plusieurs dossiers en cours, ou si cette hausse correspond à un projet spécifique.

Elle revient sur l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 puisqu'une nouvelle table ronde a eu lieu, consacrée aux enjeux énergétiques et demande quels sont les principaux enseignements que l'on peut tirer de cette dernière table ronde. Elle demande également quelles pistes d'action concrètes ont émergé pour le secteur du patrimoine.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre indique à Mme Muratore que les conventions sont toujours en cours pour ce qui concerne le partenariat avec les universités en matière d'archéologie. La seule convention arrivée à son terme est celle avec l'Université de Namur. Des contacts ont eu lieu et un projet de subvention d'un montant de 50 000 euros devrait être proposé à la signature de Mme la Ministre prochainement pour lui permettre de mener son travail cette année. Pour le solde, les partenariats avec les universités s'inscrivent dans les perspectives à venir en matière d'archéologie pour lesquelles elle a reçu une première note de l'AWaP.

Mme la Ministre explique que plusieurs perspectives figurent dans la note. Il est fait mention de l'externalisation d'une partie des missions et de partenariats avec les universités, notamment pour la gestion des postfouilles. Il est également fait mention des départs à la retraite des archéologues de l'AWaP et de la masse budgétaire que l'archéologie représente au niveau du budget de l'AWaP. La proposition est sur la table aujourd'hui. Elle a demandé à l'AWaP de travailler davantage sur certains éléments comme la priorisation des chantiers. La situation est telle qu'il faut établir plus clairement les priorités pour éviter de se retrouver dans des situations problématiques, tant d'un point de vue de suivi archéologique qu'au niveau de porteurs de projet, de réalisation ou de travaux d'infrastructures. C'est important pour permettre à chacun de planifier au mieux ses perspectives en la matière.

Pour le reste, en matière d'archéologie, elle n'entend pas présager des futurs travaux budgétaires, l'examen de ce point reviendra lors de l'examen du budget initial 2027.

Par rapport au climat social de l'AWaP, elle dit être en contact régulier avec l'inspectrice générale et ne pas avoir connaissance d'éléments problématiques.

Elle aborde ensuite le dossier de la salle 104 à Liège et explique à l'attention de M. Soupart qu'il y a un montant

d'un peu plus de 1 million à récupérer. Le travail est en cours avec les porteurs de projets, qui ont jusqu'au mois de septembre pour rentrer leurs différents éléments justificatifs. L'AWaP analysera ce qui peut représenter des dépenses éligibles ou non éligibles au regard des dispositions en vigueur et de la manière dont l'éligibilité des dépenses a été actée. Elle assure que, par rapport au 104, l'AWaP s'est démenée pour essayer d'amener les meilleures réponses possibles, d'accompagner les porteurs de projets. Ils n'ont pas réussi à décrocher les subventions en dehors du subventionnement UREBA, aussi prévu pour mener à bien ce chantier.

Le DigiPat sera effectivement terminé en 2028. Cinq millions d'euros ont été engagés à l'initial 2026. 1 million d'euros est prévu en crédits de liquidation pour d'emblée mener les travaux, en tout cas la première phase d'analyse.

Par rapport à l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 et les trois premiers groupes de travail qui ont eu lieu, Mme la Ministre rappelle que l'objectif est d'arriver sur des résultats concrets en matière de collaboration avec le FOREm, Em-build, au sujet de formations, de la valorisation et d'un focus sur les métiers du patrimoine aujourd'hui en pénurie. C'est un problème pour les entreprises et pour les propriétaires de biens patrimoniaux. Elle cite la formation de tailleur de pierre, une nouvelle formation sur laquelle un focus sera mis et qui va être amplifiée.

Elle explique également les retours en matière de financement du patrimoine. En effet, elle indique travailler à des mécanismes de financement alternatif, à des prêts patrimoine, notamment avec la collaboration du Ministre Jeholet pour le volet économique et de la Ministre Neven pour le volet de la performance énergétique.

En ce qui concerne les retours, le manque de communication entre l'ensemble des acteurs est mis en exergue.

Elle considère que ces tables rondes sont utiles parce qu'elles permettent à chacun d'identifier ce qui existe déjà. C'est un réflexe sur lequel il faut tout le temps travailler : valoriser l'existant et, ensuite, lier les projets et les perspectives à venir.

Au niveau de l'énergie des groupes de travail, des perspectives sont en route par rapport aux techniques d'isolation sous l'égide de Buildwise, le centre d'innovation et de connaissances pour le secteur de la construction en Belgique qui est un réel partenaire en la matière.

La quatrième table ronde est quant à elle prévue à l'automne prochain.

Les Journées du patrimoine existent toujours dans leur concept tel que prévu et tel que connu de tous. Elles auront lieu le deuxième week-end de septembre, avec deux éléments qui modifient la dynamique. D'une part, en avant-goût des Journées du patrimoine, l'événement « Patrimoine en spectacle » qui mettra un focus sur une cinquantaine d'animations qui ont lieu dans des sites patrimoniaux tout l'été. D'autre part, au niveau des Journées du patrimoine, des soirées sont prévues avec une mise en lumière du patrimoine le vendredi, le samedi et le dimanche, dans trois lieux distincts répartis sur l'ensemble du territoire, avec des animations son et lumière, des spectacles musicaux, avec un effet « waouh » pour amener davantage de touristes, de visiteurs locaux, d'amoureux du patrimoine actuels ou en devenir, à visiter nos richesses en la matière.

Elle précise qu'un focus particulier est mis la journée du vendredi, sur le public jeune. Une animation notamment au travers d'un DJ dans un lieu patrimonial sera proposée.

L'augmentation des crédits de liquidation dans les accords-cadres ne concerne pas un projet en particulier, mais la résorption de l'encours sur plusieurs projets qui sont en cours : l'église Saint-Martin à Arlon, le Stade des jeux à Namur, la basilique de Saint-Hubert, le Grand-Théâtre de Verviers, l'église Sainte-Croix à Liège. Les porteurs de projet sont invités à rentrer rapidement leurs déclarations de créance afin que les liquidations puissent intervenir après vérification. Ces crédits complémentaires offrent donc la possibilité à l'AWaP de réduire son encours, qui est important sur les accords-cadres, puisqu'il représente près de 50 % de l'encours total de l'AWaP.

3. Répliques des membres

Mme Muratore dit se réjouir que le climat soit redevenu serein au sein de l'AWaP, vu les nombreuses tensions qui étaient apparues lors de sa création. Elle prend rendez-vous avec Mme la Ministre en 2027 pour avoir de plus amples informations sur l'avenir et l'organisation de l'archéologie en Wallonie.

PETITE ENFANCE

1. Questions et observations des membres

Mme Van Walle commence son propos en disant que les annonces faites par Mme la Ministre peuvent sembler alléchantes étant donné qu'elle dit dégager 14 millions d'euros supplémentaires, mais ce qu'elle ne dit pas, c'est qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles elle impose une économie d'environ 74 millions d'euros dans le secteur. Il n'y a donc pas de compensation. L'intervenante estime qu'elle ne peut pas jouer, d'un côté, les protectrices des crèches wallonnes et, de l'autre, étrangler le même secteur à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les conséquences sont concrètes pour les familles, les places en crèches restent toujours aussi rares. Les parents sont épuisés, ils se battent pour trouver une solution de garde et beaucoup renoncent à leur travail, faute de places. Mme la Ministre dit que le maintien des places existantes est une priorité, mais elle reçoit 156 demandes de rénovation d'urgence pour plus de 41 millions d'euros de travaux, et elle n'accorde que 8,5 millions d'euros en 2025 et 3 mil-

lions d'euros en 2026, soit moins d'un tiers des besoins. L'intervenante demande ce qu'il va se passer avec les crèches qui n'ont pas été retenues.

Pour ce qui concerne les nouvelles places, elle souligne que le plan Équilibre accumule les retards. Les délais sont prolongés, un montant de 10 000 euros est ajouté par place, mais les 1 700 places promises à l'Europe sont toujours en souffrance. Rien n'est dit sur le financement structurel du fonctionnement de ces crèches. Les APE sont renvoyés vers le ministre de l'Emploi sans garantie de pérennité.

Mme Pécriaux rappelle que depuis le début de la législature, le Groupe PS n'a cessé d'interroger Mme la Ministre tant au Parlement wallon qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, concernant l'avenir du secteur de la petite enfance, tant les attentes dans le secteur sont énormes pour le personnel, et tant les enjeux en matière de création de nouvelles places de crèches, mais aussi de maintien des places existantes, sont importants.

C'est positivement que le Groupe PS a pris connaissance, via le communiqué de presse du Gouvernement paru en avril, d'un montant de 14 millions d'euros dès 2026 pour la mise en oeuvre d'une programmation quinquennale de rénovation des places existantes. C'est une nouvelle qui contrebalance la réduction de 3,5 millions d'euros pour les moyens consacrés à la rénovation des infrastructures dans le budget initial de 2026. La programmation s'est fait attendre puisqu'elle était déjà promise par la prédécesseuse de Mme la Ministre lors de l'adoption du décret l'instaurant en 2023. Cette programmation aurait dû être effective dès fin 2024 si le décret avait été appliqué, mais les retards pris par Mme De Bue pour assurer la création du cadastre sur lequel cette programmation se basera ont eu raison de l'ambition. Ces retards ont imposé à la nouvelle majorité de déposer une proposition parlementaire permettant de modifier le décret et de reporter à l'été 2026 la mise en oeuvre de la nouvelle programmation.

Elle se dit étonnée de lire dans la présentation introductive que le recueil des données a été effectué entre juin et septembre 2025, puisque tant Mme De Bue – de 2023 à 2024 – que Mme la Ministre – depuis juillet 2024 – ont dit que le cadastre était en cours bien avant juin 2025.

Cependant, à la lecture de l'exposé particulier de Mme la Ministre, elle comprend pourquoi la programmation a pris tant de retard, puisque les données n'ont pas été recueillies à partir de 2023, mais entre juin et septembre 2025.

Elle rappelle qu'en février dernier, la commission d'avis de l'ONE s'interrogeait sur l'effectivité du cadastre ainsi que sur la vétusté des places d'accueil existantes, et disait ne pas en avoir pris connaissance et ne pas en disposer.

Le 18 mai dernier, en réponse à la question orale de l'intervenante portant sur l'octroi de moyens complémentaires pour la rénovation des places d'accueil de la petite enfance, Mme la Ministre indiquait : « Deux appels à projets sont en cours de préparation. Je souhaite les lancer dans les tout prochains mois. Ils devront contribuer à ce double objectif. Le premier visera la création de nouvelles places, notamment à travers le projet pilote relatif aux mini-accueils en cours de finalisation avec les acteurs du secteur. Le second concerne l'appel à projets centré sur la rénovation, la mise aux normes et la préservation du parc existant ».

Un peu plus loin dans sa réponse, elle ajoutait : « Dans le cadre de cet exercice budgétaire, je tiens à préciser qu'ils ont été dégagés en crédits d'engagement sans impact sur mes autres politiques ; 20 millions d'euros seront ainsi principalement alloués par le Gouvernement wallon à des projets répondant aux priorités identifiées sur la base du cadastre des besoins du secteur ».

Si aucune politique n'est impactée par les crédits d'engagement, elle demande à Mme la Ministre de leur communiquer le plan de liquidation de ces moyens et d'indiquer à partir de quelle enveloppe ils seront liquidés au fil des prochaines années.

Il ressort des documents qu'une liquidation se poursuit en 2030. Elle en prend acte et note que, malgré les déclarations de M. Dolimont et de M. Desquesnes concernant les factures transmises par le précédent Gouvernement, elle fait la même chose et que des factures seront transmises au futur Gouvernement en 2030 et peut-être au-delà. Elle demande si au total, il s'agit bien de 20 millions d'euros qui sont consacrés en 2026 à la rénovation des places existantes, comme cela est indiqué dans le communiqué de presse paru en avril à la sortie du conclave, ou de 14 millions d'euros, comme indiqué dans l'ajustement. Sur base du cadastre qui a été réalisé, elle demande à combien s'élève l'enveloppe totale des besoins de rénovation des milieux d'accueil existant.

Le 4 juin dernier, le Gouvernement a adopté en troisième lecture l'arrêté du Gouvernement wallon qui doit fixer les critères et les subventionnements des projets qui seront financés par la programmation et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif au subventionnement des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance. Elle demande à Mme la Ministre de communiquer la programmation qui a été arrêtée par le Gouvernement et si celle-ci a déjà été finalisée. Elle lui demande également de détailler les principaux critères retenus, les mécanismes et montants de subventionnement de ce nouvel arrêté, ainsi que la période de l'appel à projets et, par la suite, communiquer le texte final adopté. Si l'appel à projets devait être initié cet été et ne laisser qu'une opportunité de réponse entre les mois de juillet et août, elle craint que le timing pour les opérateurs ne soit pas des plus adaptés, notamment pour les pouvoirs publics, vu les congés en cette période estivale. Il s'agit d'un élément que pointait la Cour des comptes dans son audit.

Dans son exposé, Mme la Ministre a fait référence aux 8 millions d'euros inscrits à l'initial du domaine fonctionnel (DF) 0.95.019 – Subventions à des asbl assimilées pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance. Elle demande des précisions quant au nombre de places financées grâce à la ventilation sur les différents domaines fonctionnels.

Elle demande quel est le budget pour cet appel à projets qui devrait être lancé durant l'été 2026 pour des modèles innovants, notamment pour les mini-accueils. Elle souhaite savoir sur quel DF sont inscrits les moyens pour assurer le financement de cet appel et combien de places seraient financées grâce à cet appel.

Elle interroge la Ministre sur la méthode qu'elle entend utiliser afin d'atteindre l'objectif ambitieux que les présidents de partis de la majorité ont annoncé lors de la conférence de presse de présentation de la DPR de créer 5 000 nouvelles places pendant cette législature. Elle dit avoir compris que parmi les 5 000 places, il fallait déduire les places du plan Équilibre du précédent Gouvernement, mais l'interroge sur le solde. Elle demande s'il est établi que Mme la Ministre envisage d'ouvrir 2 000 places d'ici la fin de la législature.

Lors du débat sur le budget initial, Mme la Ministre affirmait vouloir explorer les partenariats public-privé comme nouvelle forme d'accueil. Elle demande si cette piste est encore d'actualité et dans l'affirmative, quelles seraient les balises imposées afin d'éviter une marchandisation de l'accueil de la petite enfance.

Dans son exposé particulier, elle rappelle l'historique du plan Équilibre et les diverses mesures prises pour assurer la création de 1 700 places du volet 1 avant le 31 août 2026, date butoir fixée par l'Union européenne, sans quoi les moyens européens seront perdus.

Elle demande à Mme la Ministre de faire le point sur le volet 1 du plan Équilibre. Sur les 1 700 places, combien sont effectivement ouvertes à la date du 15 juin? Pour le solde, elle demande si Mme la Ministre s'engage sur le fait qu'elles seront bien finalisées et ouvertes avant la date butoir, donc que la Wallonie et par conséquent les porteurs de projet ne perdront pas les moyens financiers promis par l'Europe.

Enfin, elle aborde le volet « Subventions APE ». Lors de l'examen du budget initial, Mme la Ministre indiquait avoir obtenu 6,2 millions d'euros inscrits dans les compétences du ministre de l'Emploi. Initialement, en 2026, dans le cadre d'une note au Gouvernement, 558 équivalents temps plein étaient prévus. Dans l'exposé particulier à la page 4, il est indiqué que les moyens utiles à la couverture APE dans les crèches du plan Équilibre sont inscrits sur les crédits du ministre de l'Emploi. Le complément utile a été accordé à l'ajustement de 2026. L'intervenante demande à combien s'élèvent les moyens APE prévus dans le cadre de l'accord de coopération et combien ont été ajoutés aux 6,2 millions d'euros annoncés au budget initial. Combien d'équivalents temps plein sont-ils prévus? Mme la Ministre avait également évoqué, lors de l'examen initial, que les moyens APE des pouvoirs locaux non indexés par décision du Gouvernement seraient bien compensés par l'ONE. Elle souhaite savoir à combien s'élève la compensation apportée par l'ONE pour le financement des subventions APE dans les pouvoirs locaux, vu l'augmentation de l'inflation depuis le budget initial et si un complément de financement est prévu par l'ONE.

M. Daye confirme que le premier enjeu en matière de petite enfance est le maintien des places existantes. La ministre précédente, Valérie De Bue, a beaucoup travaillé sur le sujet. Elle souhaitait d'ailleurs un cadastre pour organiser au mieux une bonne programmation quinquennale, ce qui est maintenant le cas. L'intervenant demande quel est exactement l'impact, sur les crédits 2026, de l'octroi des financements émanant de l'appel à projets lancé en 2025 pour le maintien et la rénovation des structures existantes, dans l'attente de la programmation quinquennale, comme elle était prévue par le décret du 16 novembre 2023. Il souhaite également savoir de quelle manière seront mises en oeuvre les subventions facultatives qui ont été octroyées en application de l'arrêté de fonctionnement, et non pas dans le cadre d'un appel à projets.

Concernant la programmation quinquennale, M. Daye se réjouit de la voir lancée dans les semaines à venir, comme elle était prévue en 2023. Il rappelle que Mme la Ministre annonçait en début d'année sa volonté de proposer au Gouvernement un projet de programmation quinquennale dans le courant du deuxième trimestre 2026, sur la base du cadastre retravaillé. Ce cadastre est important et il rappelle que la ministre De Bue ne voulait pas lancer une programmation quinquennale sans une photographie de l'existant.

Il demande si le lancement de la programmation est tributaire d'un financement qui lui est associé. En effet, l'article 3, paragraphe 3 du décret de novembre 2023 précise que le Gouvernement définit tous les cinq ans l'enveloppe destinée à couvrir l'octroi des subventions visées à l'article 4. Le Gouvernement détermine les modalités de l'indexation de l'enveloppe visée à l'alinéa 1^{er}. Il souhaite savoir quel budget le Gouvernement s'apprête à consacrer au lancement de cette programmation quinquennale.

Enfin il demande à Mme la Ministre quel regard elle porte sur le transfert de compétences porté par la DPR, à savoir les infrastructures de la petite enfance qui seront transférées à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour s'articuler efficacement avec les compétences communautaires de l'enfance.

Il revient sur le plan Équilibre et demande des précisions quant au nombre de projets clôturés ainsi que ceux qui devraient l'être dans les prochaines semaines, étant entendu l'impact budgétaire que devrait avoir l'atteinte ou la non-atteinte des objectifs fixés par l'Europe en nombre de nouvelles places.

Il interroge Mme la Ministre quant aux mesures qui seront prises en cas de non-atteinte, même partielle, de l'objectif évoqué.

Enfin, pour les modèles innovants de mini-accueil, Mme la Ministre a évoqué le chiffre de 350 places créées d'ici 2028. Il souhaite connaître l'enveloppe qu'elle compte affecter à cet appel à projets, qui aura lieu à la même période que la programmation quinquennale, à savoir en été 2026.

Mme Gysen salue l'action menée par Mme la Ministre en faveur de la petite enfance. Les défis étaient immenses il

y a deux ans, alors que le secteur traversait une période d'incertitudes et d'inquiétudes. Un travail considérable a depuis été accompli. Mme la Ministre a choisi d'accompagner les porteurs de projets, de lever les freins identifiés et de rechercher des solutions pragmatiques. Un comité d'accompagnement a été mis en place en associant le SPW, l'ONE et son cabinet. De nombreux projets ont été sauvés et des réponses concrètes apportées aux difficultés rencontrées.

Ainsi que Mme la Ministre l'a rappelé, le 31 août prochain marquera le terme du volet 1, c'est-à-dire de la partie cofinancée par l'Union européenne du plan Équilibre. Le travail réalisé permet de sauver de nombreux projets. L'objectif de 2700 places pourra être atteint, et elle entend le saluer. L'ajustement budgétaire 2026 traduit la volonté politique de Mme la Ministre en actes concrets. Les moyens supplémentaires dégagés le démontrent, avec des moyens nouveaux, comme ces 14,4 millions d'euros additionnels en crédits d'engagement et ces 5,3 millions d'euros en crédits de liquidation qui sont inscrits afin de permettre le lancement d'appels à projets destinés tant au maintien des places existantes qu'à la création de nouvelles places d'accueil. C'est un investissement majeur au service des enfants et des familles.

Elle rappelle qu'investir dans la petite enfance n'est pas une dépense de confort, mais un choix de société et un choix politique. C'est la société envisagée pour les enfants qui se révèle à travers ces investissements financiers. Il s'agit d'investir dans l'égalité des chances dès les premiers mois de la vie ; de permettre à chaque enfant de bénéficier d'un environnement propice à son développement ; de permettre à chacun la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ; et c'est reconnaître le rôle irremplaçable des professionnels de l'accueil pour leur donner les moyens d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Elle reconnaît que le contexte budgétaire est exigeant. Le signal envoyé aujourd'hui est donc particulièrement fort. Il montre qu'il est possible d'assainir des finances publiques tout en continuant à investir dans ce qui prépare l'avenir de la société.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre indique à Mme Van Walle par rapport aux 74 millions d'euros d'économies de l'ONE, qu'il est important de préciser le caractère de ces 74 millions d'euros et comment ce montant est atteint.

Elle rappelle que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a imposé une économie de 11 millions d'euros répartie sur une non-indexation des subventions en partie et sur une non-dépense au niveau des dépenses informatiques de l'ONE qui s'élèvent à plus de 35 millions d'euros chaque année. S'ajoutent à cela les 106 millions d'euros qui correspondent au non-financement du 1,5 puéricultrice pour 7 enfants. C'était effectivement une intention reprise dans les Déclarations de politique régionale et communautaire qui n'était pas budgétée. Ainsi, dès le début de la législature, Mme la Ministre a indiqué aux acteurs qu'il n'était pas possible de mettre en oeuvre ce 1,5 pour 7 et que, en fonction des moyens dégagés, elle verrait comment avancer en la matière.

S'ajoutent à cela 43 millions d'euros qui sont des moyens complémentaires affectés à l'ONE pour lui permettre de financer les obligations reprises au niveau de son contrat de gestion. Il est important de préciser que la vraie économie qui a été demandée à l'ONE est de 11 millions d'euros en 2026.

Le nombre de places sauvées au travers de la rénovation s'élève à 4 500 sur cette législature. 1200 places ont déjà été préservées l'année dernière et Mme la Ministre envisage de sauver 1 000 nouvelles places cette année. Le solde sera, quant à lui, repris sur la législature.

Par rapport au plan Équilibre, fin mai 1 108 places sont effectivement ouvertes et opérationnelles, dont 1 048 places sur le volet financé par l'Europe. Les dernières prévisions estiment le nombre de places opérationnelles au 31 août de cette année sur le volet européen à exactement 1 713 places. Elle reste donc confiante par rapport à l'atteinte de la cible de 1 700 places fixée par l'Europe. Conserver la participation financière de l'Europe reste une de ses priorités. Pour la suite, il faut continuer d'accompagner les acteurs en étant au plus proche de leur réalité pour lever chacun des freins qu'ils seront amenés à rencontrer.

Les points APE sont octroyés sur base du 1,5 pour 7, tant pour les nouvelles places créées dans le plan Équilibre que pour les mini-accueils. Une réforme des points APE est en cours et le Gouvernement est conscient de la place que ces points APE occupent au niveau de la viabilité des milieux d'accueil.

Pour les perspectives, une temporalité est proposée : 2026, 2027 et 2028 pour transférer, puis six ans pour rééquilibrer. Pendant cette période, Mme la Ministre va travailler avec les différents secteurs pour réattribuer les moyens ou voir comment ils seront affectés. Parallèlement, elle rappelle que les APE sont un des leviers qui viennent financer la viabilité et le fonctionnement des milieux d'accueil mais ce n'est pas le seul. Elle renvoie notamment à l'étude BDO qui identifie d'autres leviers. Il va falloir travailler l'ensemble de ces leviers, collectivement, pour permettre d'avoir une meilleure viabilité, une meilleure prévisibilité et, au final, de meilleurs résultats, une meilleure garantie en termes de pérennité pour les milieux d'accueil.

Elle ne partage pas l'avis de Mme Van Walle qui estime que le Gouvernement ne met pas suffisamment de moyens. Elle trouve au contraire que des moyens importants sont dégagés et c'est ce qui ressort de cet ajustement budgétaire.

Pour le solde, quand 250 millions d'euros sont injectés à l'ONE et que 2 000 places sont perdues au bout du compte, il y a tout de même un problème au niveau de la manière dont cela fonctionne. Il faut changer cette. Les règles du jeu actuelles ne fonctionnent pas et elles mettent en péril tant le secteur de la petite enfance que les familles

qui sont derrière.

Le cadastre a été réalisé dans la temporalité la plus rapide avec laquelle il a été possible de travailler. Il a été réalisé de manière conjointe avec le SPW IAS et l'ONE. Elle dit s'étonner dès lors que l'ONE dise qu'il n'en a pas connaissance alors qu'il était autour de la table. Concrètement, les moyens qui vont être dégagés en 2026, tant à la rénovation qu'à la création, sont de 29 millions d'euros, dont un peu plus de 20 millions d'euros pour la rénovation :

- 8 millions d'euros pour la création de nouvelles places, donc pour les mini-accueils ;
- 13 millions d'euros pour l'appel à projets « Rénovation », qui va être lancé dans le courant de cet été ;
- 3 millions d'euros pour le plan « Urgence » de 2025 – ce sont les 3 millions qui avaient un impact sur 2026 ;
- 5 millions d'euros qui avaient été discutés lors de la dernière législature et qui vont ici être engagés lors de cette année 2026.

Au niveau des délais, en particulier pour la programmation liée à la rénovation, les acteurs ne sont pas pris de court. En effet, ils ont été informés lors de la réalisation du cadastre que ces appels à projets allaient être lancés. Ce sont des dossiers qui sont prêts à être déposés. Travailler de manière pluriannuelle fait en sorte que, en fonction des années qui vont passer, chaque porteur de projet pourra évaluer, réadapter son projet, ce qui laissera la place à de nouvelles demandes qui pourraient intervenir.

L'appel à projets lié aux minis-accueils est passé en gouvernement. Il doit faire l'objet d'un avenant au niveau du contrat de gestion de l'ONE qui fera l'objet d'une intervention au prochain conseil d'administration. Dans la foulée, il pourra être lancé. Cet appel a été coconstruit avec le secteur, les services d'accueillantes d'enfants ou encore les communes. Les secteurs sont, selon elle, bien informés de cet appel à projets imminent et ont eu le temps requis pour se préparer. Les éléments relatifs aux délais, échéances, caractère, éligibilité sont repris dans le règlement de l'appel à projets. Il vise 350 places.

Par rapport au nombre de places visées par la rénovation en 2026, elle précise que les 1 000 places sont atteintes.

Parallèlement au plan Equilibre, il faut suivre avec attention l'ensemble des porteurs de projet qui sont au bord de la route. Les 10 000 euros supplémentaires attribués par place ont été un vrai levier qui a permis de déclencher la dynamique et de faire en sorte que des acteurs qui souhaitaient abandonner s'engagent et décident de finalement concrétiser leur projet.

Pour le reste, certains ont encore des points d'attention et les services de Mme la Ministre opèrent un vrai accompagnement de ces porteurs, dans le cadre duquel ils essaient de résoudre avec eux tous les questionnements qu'ils auraient encore pour aller chercher ces 3 100 places prévues.

Elle revient sur les partenariats public-privé (PPP).

Premièrement, dans le cadre de l'appel à projets « Mini-Accueil », il est déjà prévu pour des intercommunales de rentrer des projets, toujours en partenariat avec des services d'accueillante d'enfants. Certaines intercommunales, avec des clusters d'entreprises, ont marqué de l'intérêt et donc sont prêts à déposer des projets en la matière.

Pour le solde et les projets PPP, une réflexion sera menée dans les prochaines phases de programmation que l'on va lancer sur la législature. C'est à réfléchir au regard du contrat de gestion de l'ONE qui va devoir intervenir d'ici la fin de l'année. Cependant, il est certain que les PPP constituent un des axes sur lesquels il faut travailler pour assurer la viabilité du secteur demain, mais ce n'est bien entendu pas le seul.

Les besoins pour l'année 2026 en points APE du plan Équilibre sont estimés à 11 millions d'euros. 6 264 000 d'euros étaient prévus au budget initial sur l'article budgétaire du ministre de l'Emploi. S'y ajoutent ici à l'ajustement 2 122 000 euros, le solde étant pris en charge par le FOREm au travers du montant qui lui a été versé en 2025. Au travers de ces trois éléments de composantes, les 11 millions d'euros sont atteints en 2026.

Par rapport aux APE de manière générale et à la prise en charge de l'ONE, ce dernier intervient toujours en déduisant le montant du point APE, que ce soit un APE des pouvoirs publics ou un autre APE. Dès lors, le mécanisme de subventionnement en la matière reste le même.

Concernant la non-marchandisation, deux éléments doivent guider l'action : maintien de la qualité et maintien de l'accessibilité. Pour le surplus, le contexte budgétaire est ce qu'il est. La possibilité de partenariats avec le secteur privé sera étudiée, mais ces partenariats doivent faire en sorte que ces deux balises soient toujours présentes. C'est une condition indispensable.

Elle explique à M. Daye que pour ce qui concerne le transfert de compétences, étant donné que le Gouvernement bruxellois a tardé à se mettre en route, elle n'a pas encore eu le temps d'avancer. Elle est actuellement en contact plus rapproché avec la Région bruxelloise. Cette question sera étudiée lors de la prochaine partie de la législature.

3. Répliques des membres

Mme Pécriaux revient sur le plan Équilibre et note qu'il restera 650 places à ouvrir d'ici la fin du mois d'août. C'est ambitieux, mais Mme la Ministre semble confiante.

Elle rappelle que le Groupe PS est attaché à la non-marchandisation du secteur. Il faut moderniser mais pas uniquement en ouvrant les portes au privé.

M. Daye remercie Mme la Ministre d'avoir réussi, malgré le contexte budgétaire, à dégager des moyens complémentaires. Il souligne la méthode de Mme la Ministre d'analyser le fonctionnement en cours, de dire quand cela ne va pas et de corriger, d'orienter et de donner un nouveau cap.

Mme Gysen reconnaît qu'il s'agit d'une politique exigeante, cohérente et stratégique que le Gouvernement entend mener. Elle salue cette ambition.

LES DÉPENSES

DIVISION ORGANIQUE 09 – SERVICES DU GOUVERNEMENT ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES

Programme 09.018 - Tourisme

1. Questions et observations des membres

Mme Pécriaux sollicite des précisions quant à la reventilation effectuée et les projets visés concernant les subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens, avec une reventilation effectuée hors de l'ajustement.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre indique qu'il ne s'agit pas toujours de nouveaux projets, mais parfois de modifications apportées à plusieurs projets.

Elle cite notamment :

- Voies d'Eau-trefois, une mise en réseau dont le but est la valorisation du patrimoine industriel, historique et naturel en lien avec les voies d'eau ;
- Traver(re)se, un projet qui a pour but de créer des parcours touristiques autour de l'EuroVelo 3 ;
- Inclusiversel Tourism, qui vise à améliorer l'accessibilité touristique transfrontalière ;
- Memoria Romana.

Elle propose de communiquer la liste complète aux députés.

V. VOTE SUR L'ENSEMBLE

La Commission du tourisme et du patrimoine recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite enfance.

VI. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,
A. GYSEN

La Présidente,
P. VAN WALLE